

Tarifs - Préservation de Fertilité

Transparence et clarté de nos tarifs

À la clinique ovo, nous nous engageons à offrir des tarifs transparents tout en incluant un maximum d'informations et de services dans nos forfaits.

L'analyse des coûts dans ce domaine peut parfois sembler complexe, car les éléments inclus dans les différents forfaits peuvent varier. Notre priorité est de vous fournir une vision claire et exhaustive des coûts afin d'éviter les surprises et de garantir une prise en charge complète tout au long de votre parcours. Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape avec des informations détaillées et un soutien adapté à vos besoins.

CONSULTATIONS	
Consultations hors RAMQ avec les médecins spécialistes en fertilité à la clinique ovo	275\$ (remboursé au début du cycle)
Visite de suivi Médecins	Sans frais



CYCLE DE PRÉSERVATION ÉLECTIVE DE LA FERTILITÉ	
✓ Préparation et coordination du dossier ✓ Enseignement des injections ✓ Monitoring par échographie ✓ Dosages hormonaux ✓ Ponction des ovules ✓ Vitrication des ovules ** ✓ 1 an d'entreposage	7750\$*

CYCLES SUBSÉQUENTS
Rabais de 1000\$ si le cycle est complété



ENTREPOSAGE DES OVULES	
Entreposage 5 ans additionnels	2125\$*
Entreposage 10 ans additionnels	4000\$*

Tarifs - Préservation de Fertilité

LA PRÉSERVATION DE FERTILITÉ POUR UNE RAISON ONCOLOGIQUE EST
COUVERTE PAR LA RAMQ

*Financement disponible

** La congélation des ovules comprend un maximum 15 ovules. Pour chaque ovule surnuméraire, un frais de 300\$ par ovules jusqu'à concurrence de 2400\$.

Notez bien que ces tarifs n'incluent pas les frais des médicaments.

Pour valider si vous avez une couverture offerte, contactez votre compagnie d'assurance ou votre pharmacien si vous détenez une carte RAMQ. Les prix peuvent changer sans préavis.

Modes de paiement acceptés : cartes de crédit (Visa, Mastercard), carte de débit, chèque certifié ou visé.

Toute personne qui se voit exiger un paiement à l'encontre des dispositions de l'article 22.0.1 de la Loi sur l'assurance maladie a droit d'en réclamer le remboursement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.